



Tournoi 24 Heures Coupe DAVIS

Samedi 04 & Dimanche 05 juillet 2026

Salle spécifique T.T et omnisports – 50 Rue du Treuil 16160 Gond-Pontouvre

Règlement



Article 1 – HORAIRES & LIEU :

La 1^{ère} édition du tournoi 24 heures Coupe DAVIS du TTGP 1950 se déroulera, du samedi 4 au dimanche 5 juillet 2026 (de 15 h à 15 h) dans la salle spécifique de Tennis de table de Gond-Pontouvre et dans le gymnase à proximité, situé au 50 Rue du Treuil, 16160 Gond-Pontouvre, sur 20 tables.

Article 2 -DOTATION :

La dotation totale du tournoi est supérieure à 3500 euros - Voir détail ci-dessous.

Les récipiendaires (minimum 2 joueurs/équipes) doivent se présenter lors des podiums. (Tout refus valant renoncement).

Tableaux *Total Pts/clst des 2 joueurs les mieux classés	1 ^{er}	2 nd	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème} – 7 ^{ème}
Tableau A : <2400 pts*	300 €	200 €	100 €	60 €	Lots
Tableau B : >= 2400 à <3000*	500 €	300 €	150 €	90 €	Lots
Tableau C : >= 3000*	750 €	400 €	200 €	120 €	Lots

Tous les résultats individuels seront comptabilisés suivant le calcul SPID/FFTT.

Aucune remontée ne sera faite, les résultats ne sont pas compris pour le classement individuel FFTT des joueurs.

Toutefois, à l'issue du tournoi, **les 3 meilleurs performeurs seront récompensés** de la manière suivante :

1^{er} : Lots (Valeur 150€) 2nd : Lots (Valeur 70€) 3^{ème} : Lots (Valeur 50€)

Challenge du nombre : le club ayant le plus d'équipes participantes recevra un lot d'une valeur de 150€.

Article 3 – JUGE-ARBITRAGE :

- Table de Juge-Arbitrage :
 - Juge-Arbitre : BOUVIER Gilles (JAN)
 - Juge-Arbitre Adjoint : LORIOU David (JAN)
- Directeur des Epreuves :
 - BREJASSOU Benoit (JA2)
 - FRANCOIS Olivier (Stagiaire JA3)
 - TESSEYRE Julien (Stagiaire JA3)

Article 4 – ENGAGEMENT des EQUIPES : Maximum 32 équipes par tableau (Site web : www.ttgp1950.fr).

4.1 - Le montant de l'inscription par équipe (2 ou 3 joueurs-ses) est fixé à 100 €, comprenant un petit déjeuner pour chaque joueur inscrit.

4.2 Le tournoi est ouvert à tous licenciés FFTT de France, à partir des Cadets (1), Licence loisirs avec présentation d'un certificat médical ou licence compétition avec certification médicale.

4.3 – Chaque joueur est limité à une équipe et un tableau.

4.4 – Les inscriptions doivent se faire par Hello Asso, à partir du 13 avril (00 h).

Elles seront closes le 21 juin 2026 à 20 h. Contact : paul.comtettgp@gmail.com Tél : 06 25 92 39 15

Les points /classement FFTT sont ceux de la 2^{ème} phase 2025-2026.

Après 32 équipes engagées par tableau, les inscriptions seront mises sur une liste d'attente (Repêchage/Forfait)

Toutes les équipes recevront une confirmation d'engagement par mail.

4.5 – Aucune équipe ne sera engagée, sans paiement préalable = mise sur une liste d'attente.

4.6 – DESISTEMENT après engagement et paiement des droits d'inscription :

La liste des joueurs peut être modifiée jusqu'à 1 heure avant le tirage au sort (Soit jusqu'à 12 h 30) ;

- Avant la date limite d'engagement (21/06 à 20 h), retenue de 30 % sur le remboursement des droits ;
- Après la date limite d'engagement (21/06 à 20 h), retenue de 60% sur le remboursement des droits ;
- Forfait le jour de la compétition : Aucun remboursement des droits.



Article 5 – ACCUEIL, POINTAGE & TIRAGE AU SORT :

5.1 - L'accueil, l'installation et le pointage des équipes se feront le samedi 4 juillet entre 10h30 et 13h15.

Les équipes pourront bénéficier d'un espace de camping, l'organisateur gérera les emplacements.

Une caution de 50 € sera réclamée lors de l'installation (Chèque bancaire de réserve qui au départ des joueurs, sera rendu, si tout est conforme). Une attention particulière sera dirigée vers le respect du lieu et du tri des déchets.

5.2 - Le Pointage sera clos à 13 h 15 – Les équipes « non-pointées » seront considérées Forfait (Aucun remboursement).

En cas de problème ou retard, contacter M. COMTE Paul ; Tél : 05 25 92 39 15.

5.3 - Le tirage au sort public se déroulera à **13 h 30 dans la salle spécifique** Avec les équipes ayant pointé.

5.4 - L'ordre de valeur des équipes sera calculé à partir du total des points des 2 mieux classés de l'équipe.

5.5 – Le tirage au sort respectera les règlements de la FFTT (Tableau TED 32 – FFTT / ITTF).

5.6 - La compétition se déroulera en tableau d'élimination directe **avec CLASSEMENT INTEGRAL** ; (Début 15 h)

- Un ordre de valeur des équipes par tableau, avec le total Clsts/pts des 2 meilleurs classés, sera établi :
 - 1^{er} en n° 1 ; 2nd en n° 32
- Tirage au sort :
 - 3^{ème} & 4^{ème} en n° 16 et 17.
 - 5^{ème} à 7^{ème} en n° 7 – 9 – 24 et 25.
 - 9^{ème} à 16^{ème} en n° 4 – 5 – 10 - 11 - 12 - 13 – 14 et 15.
 - 17^{ème} à 32^{ème} opposés aux joueurs ci-dessus.

Les 16 perdants seront versés dans le tableau classement 16 à 32, puis classement intégral.

Les 16 vainqueurs joueront en 1/7^{ème} du tableau final, puis classement intégral.

Article 6 – FORMULE DU TOURNOI “Coupe Davis” : (Partie au meilleur des 5 manches).

6.1 – La catégorie dans laquelle évolue chaque équipe inscrite sera déterminée à partir de la somme des points des deux meilleurs joueurs de la formation.

- Tableau A : Somme des classements inférieure à 2400 points.
- Tableau B : Somme des classements inférieure à 3000 jusqu'à 2400 points inclus.
- Tableau C : Somme des classements supérieure ou égale à 3000 points.

6.2 – Ordre des Parties : A – X ; B – Y ; Double ; A – Y ; B - X. ARRÊT AU SCORE ACQUIS (3 victoires).

6.3 - Les équipes seront composées de 2 ou 3 joueurs et/ou joueuses, pouvant être de clubs différents ;

6.4 - Le meilleur joueur doit être placé en A ou X. Les équipes peuvent alterner les joueurs d'une rencontre à l'autre.

6.5 – La compétition se déroule en continuité (sans arrêt) – Alternance/repos durant la nuit 2 heures maximales.

6.6 – Le 3^{ème} joueur peut rentrer pour le double en lieu et place d'un des 2 autres joueurs, et il pourra à nouveau remplacer le même joueur pour le simple, après le double.

6.7 – A partir de l'engagement des équipes avec la liste des joueurs et jusqu'à 1 heure avant le tirage au sort public (soit 13 h 30), aucun changement de joueur ne sera accepté. A partir de la liste officielle des joueurs dans une équipe, aucun remplacement (ajout, retrait, remplacement/ blessure) ne sera possible.

6.8 – Si une équipe est composée exclusivement de joueurs mineurs, une personne majeure devra être dénommée en qualité de capitaine, qui devra accompagner l'équipe et en sera responsable. L'organisateur se dégage de toute responsabilité concernant l'encadrement des joueurs mineurs.

6.9 - Aucun résultat ne sera pris en compte pour le classement /pts des joueurs. (Pas de remontée SPID – FFTT)

6.10 – Le classement intégral sera appliqué pour chaque tableau et l'ensemble de la compétition.

6.11 - Les tranches horaires seront au départ d'1 h 30, puis de 2 h à partir de 23 h 30 jusqu'à 9 h et de 2 h 30, en alternance, permettant un repos pour chaque équipe de 2 h 30 entre chaque tour. A 9h les tranches reviendront à 2h.

Article 7 - Dispositions Diverses :

7.1 - Les joueurs doivent être en tenue (Short & Maillot – non blanc) ; Les chaussures de salle sont obligatoires.

7.2 – Les balles seront fournies par l'organisateur TTGP 1950, à chaque fin de partie il vous sera demandé de ramener la plaquette et la balle à la table de Juge-arbitrage.

7.3 – Il sera fait application des règlements sportifs et généraux de la FFTT.

7.4 – Tous les joueurs doivent être conscients qu'ils doivent être aptes physiquement pour jouer 24 H.

7.5 - L'organisateur TTGP 1950 se réserve le droit de minorer les dotations en cas de tableaux incomplets.

7.6 - L'organisateur TTGP 1950 décline toute responsabilité en cas de vol ou perte sur le site de la manifestation.

7.7 - L'exclusion immédiate de joueurs ou équipes sera appliquée en cas d'acte de tricherie entre 2 joueurs ou 2 équipes, état d'ébriété ou attitude antisportive répétée après avertissement d'officiel & non-respect du règlement.

7.8 - Les décisions du Juge-Arbitre seront sans appel en cas de litige ou de réclamation. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le Juge-Arbitre en accord avec l'Organisateur.

7.9 - La participation au tournoi implique l'accord du droit à l'image des participants (Photos, vidéo = Promo. Média). Toute personne refusant ce droit à l'image doit le manifester par écrit à l'organisateur avant la compétition.

7.10 - L'engagement et la participation au tournoi implique le plein accord et acceptation du présent règlement.